



CENTRE NEUCHÂTELOIS DE MÉDECINE DES VIOLENCES

Office de la politique familiale et de l'égalité

Police neuchâteloise

Réseau hospitalier neuchâtelois

Thomas Perret

Co-chef d'office de la politique familiale et de l'égalité



Contexte

- ✓ Consultation médico-légale gratuite destinée aux victimes de tous types de violence, dès 16 ans, sur le site de l'hôpital Pourtalès
- ✓ Projet transversal et collaboratif entre les entités de l'État et le Réseau hospitalier neuchâtelois
- ✓ Répond à des stratégies en matière de lutte contre la violence, de santé publique, à des besoins en matière de santé mais également à des besoins légaux et sécuritaires

Un projet en phase avec les stratégies nationale et cantonale

Sur le plan suisse :

- ✓ Impulsions du Conseil fédéral et du Parlement suisse : Plan d'action national de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (2022)
 - ✓ Motions parlementaires demandant la création de centre d'aide d'urgence pour les victimes de violence domestique et sexuelle
- ⇒ Révision en cours de la LAVI

Sur le plan cantonal :

- ✓ Programme de législature 2022-2025 : « *S'engager en faveur de l'égalité, de l'inclusion, du respect des droits et lutter contre toute forme de violence et de discrimination* »
- ✓ Mise en place d'un pilotage stratégique de la lutte contre les violences et menaces
- ✓ Mise en œuvre du Plan d'action cantonal de prévention et de lutte contre la violence domestique (2022)

Un des axes du plan d'action cantonal de lutte contre la violence domestique

Les principaux axes du plan d'action cantonal :

- 1. Monitoring** → premiers chiffres publiés en sept. 2024
- 2. Prévention, formation et sensibilisation** → As de cœur (écoles), DOSAVI, pharmacies
- 3. N° de téléphone unique** → prévu pour nov. 2025
- 4. Gestion des menaces** → renforcement du MPV (PONE)
- 5. Suivi des auteur-es** → SAVC (CNP)
- 6. Prise en charge des enfants victimes** → OPE, CNPea
- 7. Prise en charge des victimes** → PONE / SAVI / RHNe, désormais aussi CNMV

Un projet qui répond à un enjeu de santé publique

Conséquences directes :

- ✓ Problèmes de santé: blessures physiques et psychiques

Conséquences à moyen/long terme :

- ✓ Lien entre violence domestique et conséquences sociales et psychosociales : séparation et divorce, abandon du logement, changement du lieu d'habitation, de place de travail, d'école, etc.
- ✓ Stratégies nocives à la santé : abus de médicaments (substances psychoactives), consommation de drogues, tabac et/ou alcool, et/ou automutilation

Un projet transversal et coordonné

- Le CNMV s'inscrit dans une stratégie globale de lutte contre les violences
- Collaboration étroite et coordination entre plusieurs entités étatiques :
 - ✓ Service cantonal de la santé publique
 - ✓ Office de la politique familiale et de l'égalité
 - ✓ Police neuchâteloise
 - ✓ Autorités judiciaires
- ⇒ **Mandat** confié à RHNe
- **Un modèle collaboratif** : La coordination entre ces partenaires garantit une prise en charge complète et efficace.

Sébastien Humair

Chef du commissariat Intégrité Corporelle et sexuelle
Police neuchâteloise (PONE)

Un dispositif contre les violences cohérent

Pour les victimes : le CNMV étoffe le réseau et les "points d'entrée"

- ✓ Il offre une accessibilité accrue et plus «neutre»
- ✓ Il renforce la qualité du soutien grâce à des professionnel·les spécifiquement formé·es
 - ❖ La PONE va inviter les victimes à se rendre au CNMV
 - ❖ Si souhait des victimes, la documentation établie au CNMV sera transmise à la PONE
- ⇒ ***Quel que soit le point d'entrée choisi par les victimes, la prise en charge sera cohérente***

Pour la PONE : le CNMV s'inscrit dans un concept plus large de médecine légale de proximité

- ✓ Le dispositif existant est composé de médecins judiciaires locaux et d'une collaboration avec le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML)
- ⇒ ***Avec les consultations médico-légales du CNMV, le dispositif est élargi, la présence dans le canton est augmentée***

Un projet au centre des besoins des victimes

Le CNMV permet de mieux lier la prise en charge médicale et la prise en charge pénale

- ✓ Meilleure combinaison des dynamiques médicale et pénale
- ✓ Améliore l'expérience de prise en charge des victimes
- ✓ Offre la possibilité d'un délai de réflexion pour engager la dynamique pénale, sans compromettre la documentation des traces des violences

Le CNMV contribue à prévenir la re-victimisation

- ✓ Soutien, conseils et orientation des victimes => augmentation des facteurs de protection
- ✓ Complément aux mesures que les partenaires du dispositif peuvent mettre en œuvre



RHNe

**Réseau
Hospitalier
Neuchâtelois**

Présentation du CNMV

Journée réseau de prévention et de lutte contre
la violence domestique du 22.11.2024

Béatrice Matthey

Infirmière forensique spécialisée

Sabine Illide-Boulogne

Sage-Femme cheffe de département – Membre de la Direction des soins

Objectifs

- Proposer au sein du RHNe une **consultation médico-légale gratuite aux victimes** de violence interpersonnelle, **à partir de 16 ans**
- Garantir un rendez-vous de consultation médico-légale dans un **délai de 24 à 72 heures** suivant la demande
- Garantir la **confidentialité** des consultations médico-légales
- Contribuer au **suivi épidémiologique** de la violence interpersonnelle, en particulier des violences domestiques
- Répondre aux **engagements cantonaux et fédéraux** en matière de violence (mise en conformité avec les recommandations de l'**OMS** et contribution à la mise en œuvre de la **Convention d'Istanbul**)
- **Amélioration de la prise en charge médico-légale des patients victimes de violences** et meilleur relai vers le réseau des partenaires
- Promouvoir la formation des professionnels de la santé à la prévention de la violence, en particulier à la **détection de la violence** à l'égard des femmes et de la violence domestique

Centre Neuchâtelois de Médecine des Violences (CNMV)

Situation actuelle au sein du RHNe

- Lorsqu'une victime d'agression physique se présente à l'hôpital, elle est accueillie aux urgences
- **280 constats aux urgences en 2023** (132 PRT/128 CDF/20 VDT)
- Si le constat est réalisé de suite, il arrive que certaines lésions ne soient pas encore visibles
- Le personnel des urgences n'est pas spécifiquement formé à la prise en charge médico-légale
- Les contraintes dues à la charge de travail d'un service d'urgence ne permettent souvent pas l'élaboration d'une évaluation, documentation et orientation optimales
- Un service d'urgence n'offre pas un cadre d'accueil sécurisant pour la victime

Centre Neuchâtelois de Médecine des Violences (CNMV)

Situation actuelle au sein du RHNe

- Les victimes d'agressions sexuelles de sexe féminin sont prises en charge par le service de gynécologie
- Les victimes d'agressions sexuelles de sexe masculin sont prises en charge par le service des urgences
- Les victimes de violences psychologiques peuvent consulter au Centre d'urgences psychiatriques (CUP) si nécessaire

Centre Neuchâtelois de Médecine des Violences (CNMV)

Moyens et prestations

- Un partenariat avec l'institut de médecine légale de Berne : 3 médecins légistes bilingues
 - Dre Josiane Zeyer-Brunner
 - Dre Chantal Fridle
 - Dre Isabel Arnold
- 4 infirmières forensiques spécialisées + 1 cadre de proximité
 - Barbara Poggioli
 - Diane Wespi
 - Eleonora Brogna
 - Béatrice Matthey
 - Carine Ludwig Reslinger
- Un secrétariat avec 3 collaborateurs en tournus issus du département des urgences adultes
 - Mégane Berger
 - Barbara Bugada
 - Quentin Christe
- Des axes de collaboration forts avec : le service d'aides aux victimes (SAVI), la police (PONE), la justice (CAAJ) , le service cantonal de la santé publique (SCSP), l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE), l'office de protection de l'enfant (OPE) et la psychiatrie de liaison du centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)

Moyens et prestations

Quels types de violence ?

- violence de couple (dite domestique)
- familiale
- communautaire (sur la voie publique ou lieu de travail par ex.)

Centre Neuchâtelois de Médecine des Violences (CNMV)

Moyens et prestations

Cette consultation, **confidentielle et gratuite**, propose aux victimes :

- **un accueil et une écoute attentive** leur permettant de raconter les événements violents auxquels elles ont été confrontées
- **un examen clinique** centré sur les violences vécues permettant **d'élaborer la documentation médico-légale** (constat de coups/blessures et photographies des lésions). **Le constat pourra aider la victime à faire valoir ses droits devant la justice, si tel est son souhait**
- **une orientation vers un soutien** médico-psycho-social et juridique, ainsi que vers des institutions et associations partenaires
- pour les cas d'**enfants confrontés à de la violence conjugale** (= enfants victimes), nous travaillons en collaboration avec **l'Office de protection de l'enfant (OPE)**, **les pédiatres** et **l'autorité judiciaire** en dernier recours (si nécessité d'un signalement)

Centre Neuchâtelois de Médecine des Violences (CNMV)

Constat coups et blessures

Buts du constat :

- Procédure judiciaire immédiate ou future
- Soutien au sein du réseau pour la victime
- Validation du ressenti de la victime

Contenu du constat :

- Description de l'évènement violent à l'origine de la consultation
- Historique de la relation victime-auteur (selon le type de violence)
- Antécédents de violence par ce même auteur
- Etat de santé actuel de la victime depuis l'agression (physique et psychologique)
- Description des lésions + photos
- Résumé d'une éventuelle consultation médicale en lien avec l'agression

Transmission du constat : l'infirmière transmet à la victime le constat validé par le médecin-légiste avec les photos (envoi postal ou en mains propres, selon le choix de la victime) pour entamer ou pas les démarches judiciaires

Centre Neuchâtelois de Médecine des Violences (CNMV)

Ce que le CNMV ne dispense pas

- d'examens médicaux avec un médecin somatique / prise en soins somatique (reste du ressort des urgences ou d'un médecin traitant)
- d'examens paracliniques (radiographies, analyses sanguines par ex.)
- de certificats médicaux d'arrêt de travail ou d'ordonnances pour médicaments
- de prise en charge psychothérapeutique
- de suivi thérapeutique
- d'expertise médico-légale

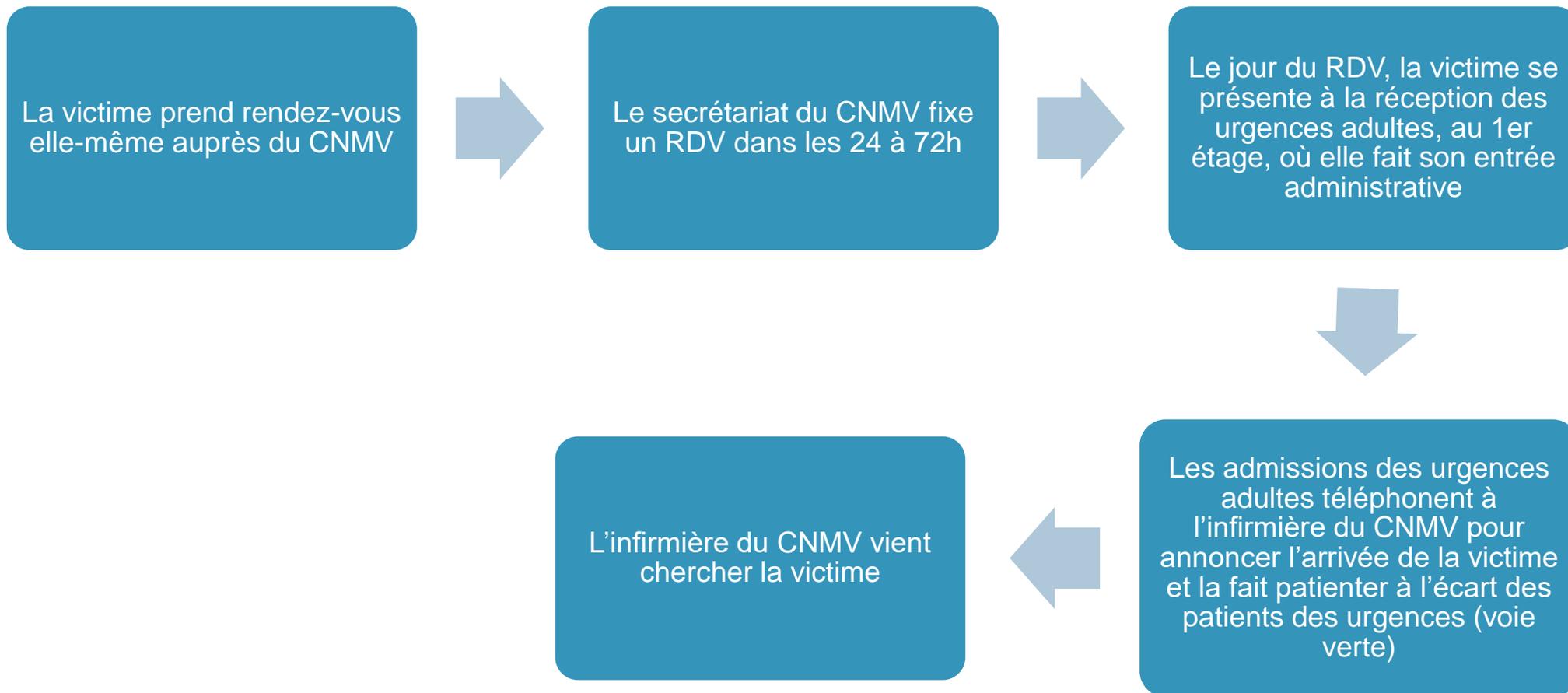
Centre Neuchâtelois de Médecine des Violences (CNMV)

Par quel biais les victimes arrivent-elles au CNMV ?

- Victime elle-même ou son entourage
- Urgences des différents sites (PRT / CDF / VDT)
- Police
- Médecin traitant ou autre thérapeute
- Autres structures d'aide aux victimes (le SAVI, par exemple)

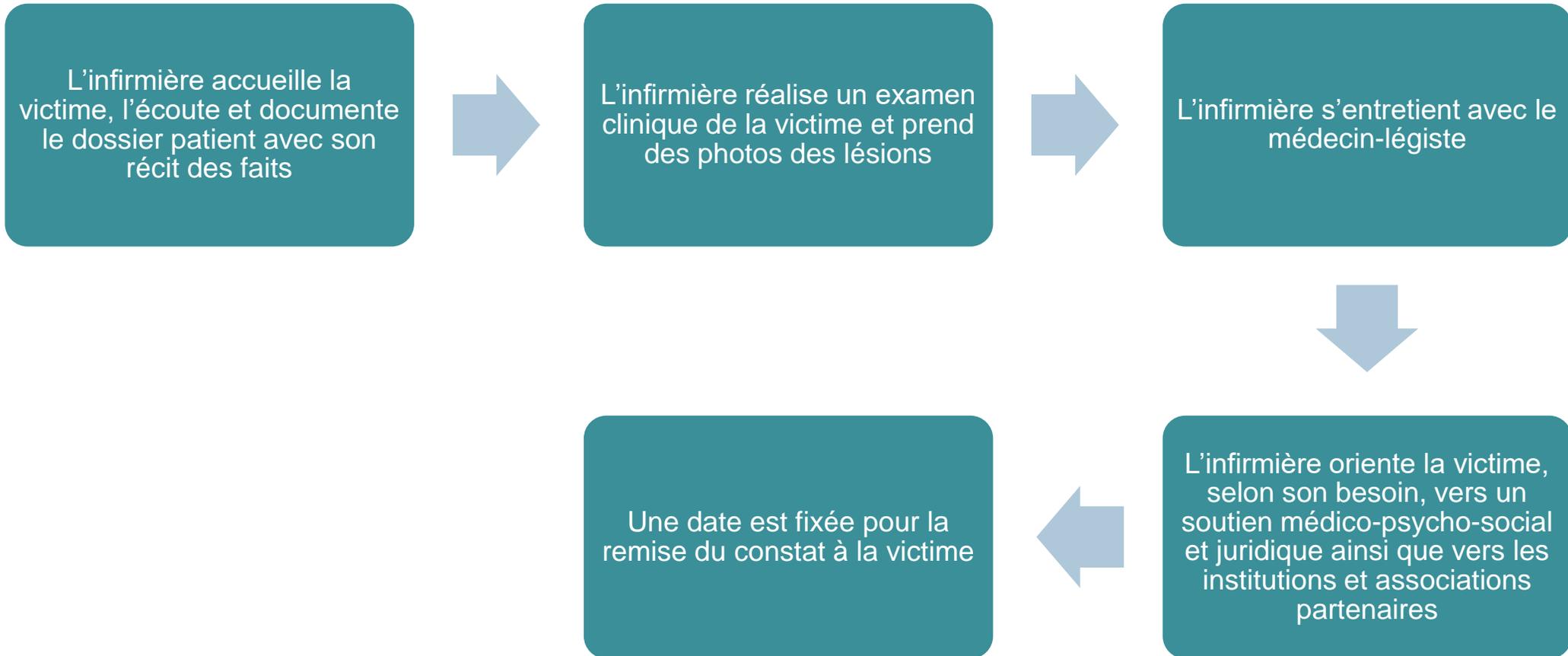
CNMV Déroulement d'une consultation

1^{ère} étape : Prise de rendez-vous et arrivée de la victime au RHNe



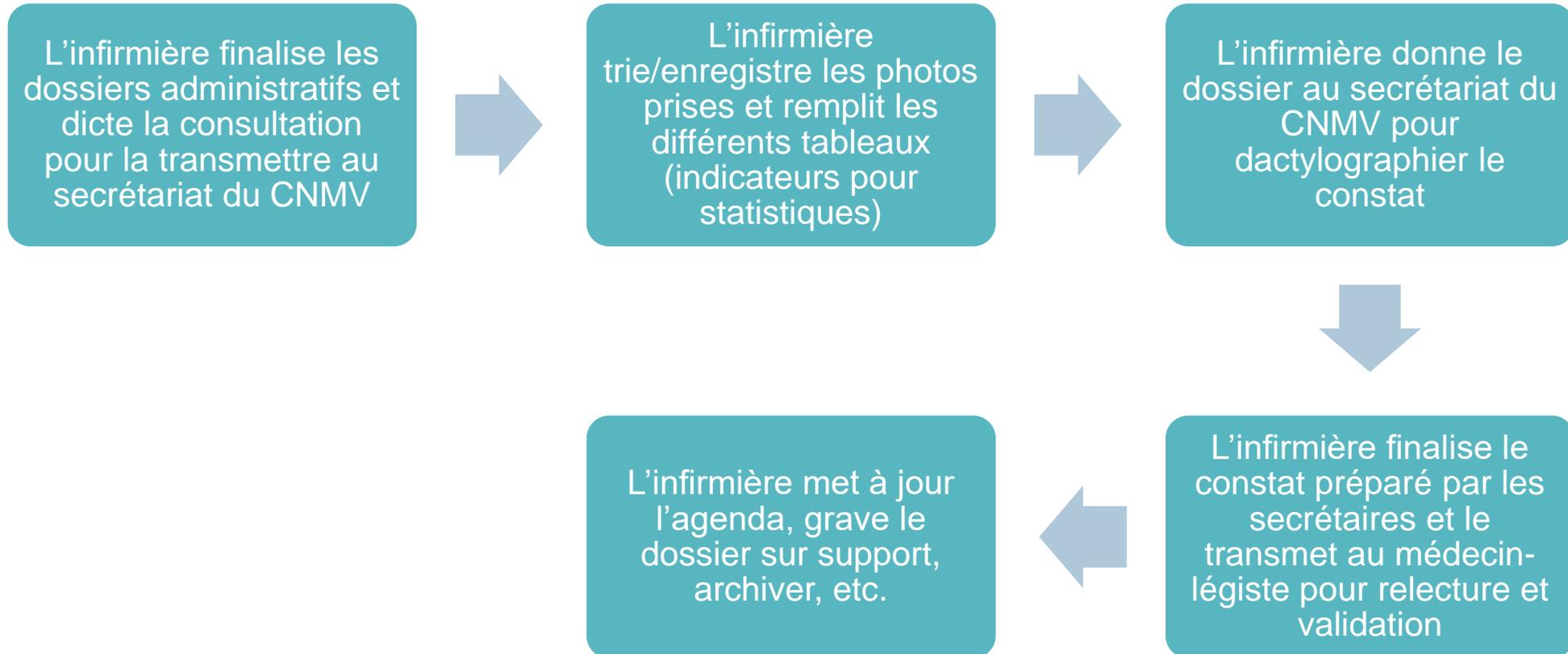
CNMV Déroulement d'une consultation

2^{ème} étape : Consultation par l'infirmière forensique spécialisée



CNMV Déroulement d'une consultation

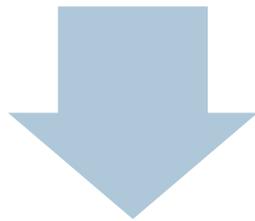
3^{ème} étape : Après le départ de la victime



CNMV Déroulement d'une consultation

4^{ème} étape : Quelques temps après la consultation

Dans le mois qui suit la consultation, l'infirmière transmet à la victime le constat validé par le médecin-légiste avec les photos (envoi postal ou en mains propres, selon le choix de la victime)



Selon la complexité de la situation, l'infirmière rappelle la victime pour savoir où en sont ses démarches et comment elle se sent

Centre Neuchâtelois de Médecine des Violences (CNMV)

Heures d'ouverture et contacts

Le CNMV est ouvert, **dès le 25 novembre 2024** :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
- le samedi de 8h à 11h

Secrétariat du CNMV : **032 713 31 42**

E-mail : cnmv@rhne.ch

Site Internet : <https://www.rhne.ch/prestations/centres-competences/cnmv>



Centre neuchâtelois de médecine des violences (CNMV)

Le CNMV est destiné à toute personne, dès 16 ans, victime de toutes sortes de violences, qu'il s'agisse de violence de couple, familiale ou communautaire (sur la voie publique, le lieu de travail ou à l'école, par exemple). Il fonctionne de manière indépendante par rapport aux structures de soins, à la police et à la justice.

Des consultations médico-légales sont assurées par une équipe d'infirmier-ère-s spécifiquement formé-e-s qui travaillent en étroite collaboration avec des médecins légistes.



Quelles sont les prestations ?

Cette consultation, **confidentielle et gratuite**, propose aux victimes :

- un accueil et une écoute attentive leur permettant de relater les événements violents auxquels elles ont été confrontées
- un examen clinique centré sur les violences subies permettant d'élaborer la documentation médico-légale (constat de coups/blessures et photographies des lésions). Le constat pourra aider la victime à faire valoir ses droits devant la justice, si tel est son souhait
- une orientation vers un soutien médico-psycho-social et juridique, ainsi que vers des institutions et associations partenaires

Où ont lieu les consultations ?

Sur rendez-vous, sur le site RHNe de Pourtalès, rue de la Maladière 45, 2000 Neuchâtel

Comment prendre rendez-vous ?

En contactant le secrétariat du CNMV. Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30, le samedi de 8h à 11h.

cnmv@rhne.ch

+41 32 713 31 42

En cas d'urgence

| Police | Urgences vitales Ambulances | Urgences non vitales Service de garde | Hébergement d'urgence |
|--------|--------------------------------|--|--------------------------|
| 117 | 144 | 0848 134 134 | 0800 880 480 |

En cas d'agression sexuelle, il est recommandé de ne pas se laver, de conserver les vêtements portés durant l'agression dans un sac en papier et de se rendre rapidement au RHNe :

- en gynécologie pour les femmes de plus de 16 ans
- aux urgences adultes pour les hommes de plus de 16 ans
- aux urgences pédiatriques pour les enfants (fille ou garçon) de moins de 16 ans

Questions-Réponses

Merci de votre attention